

# PROCES VERBAL

## Séance du 11 Septembre 2018

### 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 11 Septembre 2018 à 20 heures 30 mn sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

**Présents :** M. COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mr WAVREILLE Bernard, Mr DELORME Joël, Mme KIEFFER Caroline, Mme Sandrine MARIAGE, Mr TROUSSET Jean-Philippe et Mme JEANNEY Laurence

**Date de convocation :** le 05 Septembre 2018.  
Mr Bernard WAVREILLE a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du 16 Juillet 2018 est adopté.

#### **I. DELIBERATIONS**

##### **➤ Délib n° 15/2018 : Demande de Subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux investissements locaux à l'échelle intercommunale pour la salle polyvalente**

La commune d'Ormes a décidé depuis déjà quelques années, la construction d'une salle polyvalente sur son territoire. L'Avant-projet définitif a été validé, le permis de construire a été déposé, et les entreprises sont en cours de consultation.

Répondant à des besoins non satisfaits en termes d'accueil d'activités sportives, ludiques, d'associations diverses, cet équipement s'inscrit de manière cohérente dans le développement local de la commune et de l'intercommunalité, et rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les données de base du projet sont les suivantes :

- ✓ La salle polyvalente se situera sur un terrain propriété de la Commune de 11 900 m<sup>2</sup>.
- ✓ La superficie prévisionnelle de l'équipement est d'environ 200 m<sup>2</sup> en sus des espaces techniques et de la cuisine.
- ✓ Elle devra pouvoir accueillir 200 personnes, pour des activités diverses : associations (club de gym, comités des fêtes, pompiers ...) repas et réunions de famille, mariages, manifestations, réunions communautaires, etc. ...

A ce stade, la Commune a désigné comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage la SEM AGENCIA, chargée de l'accompagner depuis la programmation jusqu'à la livraison de l'ouvrage et son parfait achèvement et a confié la Maîtrise d'œuvre par délibération en date du 27/10/2016, à la Société IDONEIS qui après plusieurs réunions de travail, nous a présentée l'APD chiffré.

Le montant provisoire de l'opération au stade avant programmation est de 1 517 998 € H.T soit 1 821 598 € TTC.

Etant entendu l'exposé de Mr le Maire,  
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- ✓ de solliciter de la part de la Région Grand Est au titre du dispositif « Soutien aux investissements locaux à l'échelle intercommunale » 1 une subvention au taux le plus élevé possible sur la base du montant prévisionnel provisoire.
- ✓ de doter Mr le Maire de tous pouvoirs à l'effet de cette sollicitation.

##### **➤ Délib n° 16/2018 : Demande de Subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (D.E.T.R.)**

La commune d'Ormes a décidé depuis déjà quelques années, la construction d'une salle polyvalente sur son territoire. L'Avant-projet définitif a été validé, le permis de construire a été déposé, et les entreprises sont en cours de consultation.

Répondant à des besoins non satisfaits en termes d'accueil d'activités sportives, ludiques, d'associations diverses, cet équipement s'inscrit de manière cohérente dans le développement local de la commune et de l'intercommunalité, et rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les données de base du projet sont les suivantes :

- ✓ La salle polyvalente se situera sur un terrain propriété de la Commune de 11 900 m<sup>2</sup>.
- ✓ La superficie prévisionnelle de l'équipement est d'environ 200 m<sup>2</sup> en sus des espaces techniques et de la cuisine.
- ✓ Elle devra pouvoir accueillir 200 personnes, pour des activités diverses : associations (club de gym, comités des fêtes, pompiers ...) repas et réunions de famille, mariages, manifestations, réunions communautaires, etc...

A ce stade, la Commune a désigné comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage la SEM AGENCIA, chargée de l'accompagner depuis la programmation jusqu'à la livraison de l'ouvrage et son parfait achèvement et a confié la Maîtrise d'œuvre par délibération en date du 27/10/2016, à la Société IDONEIS qui après plusieurs réunions de travail, nous a présentée l'APD chiffré.

Le montant provisoire de l'opération au stade avant programmation est de 1 517 998 € H.T soit 1 821 598 € TTC.

Etant entendu l'exposé de Mr le Maire,  
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- ✓ de solliciter de la part de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour 2019 (DETR) qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un cumul Etat DETR/Conseil Départemental.
- ✓ de doter Mr le Maire de tous pouvoirs à l'effet de cette sollicitation.

➤ **Délib n° 17/2018 : Demande d'attribution de fonds de soutien aux investissements communaux auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la création d'une salle polyvalente**

La commune d'Ormes a décidé depuis déjà quelques années, la construction d'une salle polyvalente sur son territoire. L'Avant-projet définitif a été validé, le permis de construire a été déposé, et les entreprises sont en cours de consultation.

Répondant à des besoins non satisfaits en termes d'accueil d'activités sportives, ludiques, d'associations diverses, cet équipement s'inscrit de manière cohérente dans le développement local de la commune et de l'intercommunalité, et rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les données de base du projet sont les suivantes :

- ✓ La salle polyvalente se situera sur un terrain propriété de la Commune de 11 900 m<sup>2</sup>.
- ✓ La superficie prévisionnelle de l'équipement est d'environ 200 m<sup>2</sup> en sus des espaces techniques et de la cuisine.
- ✓ Elle devra pouvoir accueillir 200 personnes, pour des activités diverses : associations (club de gym, comités des fêtes, pompiers ...) repas et réunions de famille, mariages, manifestations, réunions communautaires, etc...

A ce stade, la Commune a désigné comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage la SEM AGENCIA, chargée de l'accompagner depuis la programmation jusqu'à la livraison de l'ouvrage et son parfait achèvement et a confié la Maîtrise d'œuvre par délibération en date du 27/10/2016, à la Société IDONEIS qui après plusieurs réunions de travail, nous a présentée l'APD chiffré.

Le montant provisoire de l'opération au stade avant programmation est de 1 517 998 € H.T soit 1 821 598 € TTC.

Etant entendu l'exposé de Mr le Maire,  
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- ✓ de solliciter auprès de la CUGR le versement d'un fond de concours destiné à soutenir notre investissement pour la création d'une salle polyvalente
- ✓ de déposer un dossier auprès de la Délégation générale aux territoires à l'Hôtel de la Communauté Urbaine
- ✓ de doter Mr le Maire de tous pouvoirs à l'effet de cette sollicitation.

➤ **Délib n° 18/2018 : Approbation des statuts actualisés de la communauté Urbaine du Grand Reims**

**Le Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,  
Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,  
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,  
Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2018 portant approbation des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2018-78 du Conseil communautaire du 28 juin 2018 actualisant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver les statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

➤ **Délib n° 19/2018 : Transfert de propriété des biens communaux au profit du Grand Reims**

*Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 la Commune de Ormes est membre de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Conformément à l'article L 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert du domaine public des communes nécessaire aux compétences du Grand Reims définies par ses statuts, et des droits et obligations attachés, doit être réalisé en pleine propriété et par accord amiable. Ce transfert ne donne lieu à aucune indemnité. De plus, aux termes de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les collectivités peuvent céder entre elles des biens issus du domaine public à condition qu'ils gardent leur affectation et soient destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert. En référence au projet d'acte, les biens communaux transférables sont :*

- Bassin Rue de la Briqueterie Section AA 75 pour 413m<sup>2</sup>
- Bassin de rétention Rue du Dresfervuoin Section ZH 19 pour 3362 m<sup>2</sup> et ZH 20 pour 1381m<sup>2</sup>
- Château d'eau Rue du Château d'eau Section AB 5 pour 1776 m<sup>2</sup>

*L'acte de transfert prévoira en outre que les biens désaffectés de leur usage par la CUGR seront proposés en priorité à la commune.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5215-28,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 3112-1,  
Vu l'arrêté Préfectoral modifié en date du 15 Septembre 2016 modifié portant création de la nouvelle communauté urbaine du Grand Reims (CUGR),  
Vu la liste des biens communaux transférables cités ci-dessus,

Considérant qu'en vertu de l'article L 5214-25 du CGCT susvisé les compétences de la CUGR entraînent le transfert en pleine propriété des biens de la commune de Ormes, sans perception d'indemnité et sous réserve d'un accord amiable entre les deux parties,

Considérant qu'en vertu de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques les personnes publiques peuvent céder entre elles à l'amiable des biens issus de leur domaine public à condition qu'ils gardent leur affectation et soient destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert,

Considérant qu'il convient de donner un avis favorable à ce transfert,

Vu la note explicative ci-dessus,

**DELIBERE ET DECIDE** à l'unanimité :

- D'autoriser le transfert en pleine propriété et sans indemnité par la commune de Ormes au profit de la C.U.G.R. de l'ensemble des biens communaux ci-dessus détaillés, et des droits et obligations attachés
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou pièce nécessaire à ce transfert.

➤ **Délib n° 20/2018 : Décision modificative N° 1 /2018 Ouverture de crédits pour régularisation d'ordre Budgétaire**

*Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Madame la Perceptrice d'Hermonville qui nous demande la régularisation d'une imputation comptable sur l'exercice 2017 concernant le versement du transfert de la dette avec la CUGR qui a changé l'imputation initialement prévue.*

*La régularisation de ces opérations d'ordre budgétaire répond au principe de sincérité du bilan car elle permet de mettre ainsi l'état de l'actif en conformité avec la réalité.*

*Les crédits budgétaires pour ces opérations d'ordre n'ayant pas été prévus au Budget Primitif 2018, il convient d'ouvrir les crédits ci-après :*

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
276348 (041) : Autres communes	21 072.09 €	276351(041) : GFP de rattachement	21 072.09 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>21 072.09 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21 072.09 €</b>

Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour cette régularisation budgétaire.

➤ **Délib n° 21/2018 : Attributions des marchés de travaux pour la réalisation du projet de la Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux destinés à construire la salle polyvalente ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à la concurrence. L'annonce a été publiée le 22 mai 2018, les entreprises candidates devant rendre leur offre avant le 19 juin à 16h.

Au terme échu, 26 candidatures et offres ont été remises, une réunion a eu lieu le 27 août en mairie en présence du maître d'œuvre IDONEIS et de l'assistant au maître d'ouvrage la SEM AGENCIA.

L'ensemble des lots comportait au moins une offre, les critères d'analyse étant les suivants :

- 1 - Prix des prestations 40%
- 2 - Valeur technique 60%

Après négociation et analyse des offres d'après les critères établis, les entreprises les mieux classées sont :

- **Lot 1 - VRD** : Estimation MOE 413 765.15 € H.T

L'entreprise la mieux positionnée est COLAS 3 Rue Modeste Goulet à Reims pour 408 508.49 € H.T (Offre de base + PSE)

- **Lot 2 – Gros Œuvre – Carrelage Faïence** : Estimation MOE 241 198.49 € HT

L'entreprise la mieux positionnée est le BATIMENT ASSOCIE, ZI Rue du Grand Pré à Muizon pour 236 998.55 € H.T

- **Lot 3 – Charpente** : Estimation MOE 30 534 € H.T

L'entreprise la mieux positionnée est FCB CHARPENTE, ZI Pont du Réveillon à Allouagne pour 39 814 € H.T

- **Lot 4 – Couverture Etanchéité** : Estimation MOE 97 606.36 € H.T

L'entreprise la mieux positionnée est GAYET, 6 Rue Joseph Cugnot à Tinqueux pour 79 245.67 € H.T

- **Lot 5 – Menuiseries extérieures** : Estimation MOE 76 200 € H.T  
L'entreprise la mieux positionnée est KIEFFER 13 Rue de Thillois à Ormes pour 57 617.50 € H.T
- **Lot 6 – Aménagements intérieurs** : Estimation MOE 115 813.96 € H.T  
L'entreprise la mieux positionnée est BULCOURT-AUBRY, 28 Bis rue de la Gare à Tourneux pour 111 335.21 € H.T
- **Lot n° 7 – Peintures – Sols souples** : Estimation MOE 51 592 € H.T  
L'entreprise la mieux positionnée est LAGARDE MEREGNANI, 74 Rue Vernouillet à Reims pour 29 265.70 € H.T
- **Lot n° 8 – Plomberie-Chauffage-Traitement de l'air** : Estimation MOE 129 644.96 € H.T  
L'entreprise la mieux positionnée est CONRAUX, 2 Rue M. Ménard à Châlons en Champagne pour 167 000 € H.T
- **Lot n° 9 – Electricité-SSI** : Estimation MOE 61 951.30 € H.T  
L'entreprise la mieux positionnée est CLIMATELEC, 3 Rue Georges Buffon à Laon pour 39 187 € H.T

Soit un total H.T de 1 168 972.12 €  
Soit un total TTC de 1 402 766.54 €

Le Conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de retenir l'ensemble des entreprises proposées après analyse pour la réalisation des travaux de la salle polyvalente et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes d'engagement avec ces dernières.

### ➤ **Délib n°22/2018 : Décision modificative N° 2 /2018 Ouverture de crédits pour régularisation d'anomalies**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un contrôle à posteriori, Madame la Perceptrice d'Hermonville nous a demandé de procéder à un certain nombre de corrections sur des écritures datant d'exercices antérieurs.*

#### **1 – Le compte 4581 est débiteur de travaux pour à la somme de 60 967.81 € à l'encontre du Syndicat des Eaux de la GARENNE**

La demande de remboursement établi par convention n'a jamais été sollicitée auprès du Syndicat vu le procès concernant les travaux qui a duré plus de trois ans et la dissolution du syndicat fin 2016. La commune a donc pris en charge la totalité de la dépense et a décidé qu'une bonne partie serait récupérée sur la PVR part syndicat.

Pour annuler ce compte, Mme la Perceptrice nous propose :

- Un titre de recettes au compte 4581 (annulation de mandat sur exercice antérieur) pour la somme de 60 967.81 €
- Un mandat au compte 6718 pour la somme de 60 967.81 €

#### **2 – Le compte 4582 créanciers PVR en 2017 de 9 053.57 € est annulé suite à l'annulation du compte 4581**

La demande de remboursement a été comptabilisé à tort en 2017 au compte 4582 et pour annuler ce compte, Mme la Perceptrice nous propose :

- Un mandat au compte 4582 (annulation de mandat sur exercice antérieur) pour la somme de 9 053.57 €
- Un titre de recettes au compte 7588 pour la somme de 9 053.57 €

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

**Dépenses** : Compte 6718 + 60 968 €  
Compte 023 - 26 914 €

**Recettes** : Compte 758 + 25 000 € et + 9 054 € = 34 054 €

#### **Section d'investissement :**

**Dépenses** : Compte 4582 + 9 054 € (annulation de titres sur exercice antérieur)

**Recettes** : Compte 4581 + 60 968 € (annulation de mandat sur exercice antérieur)  
Compte 4582 - 25 000 €  
Compte 021 - 26 914 €

➤ **Délib n° 23/2018/ Travaux d'enduisage Route de Pargny – Choix de l'Entreprise :**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'au moment du vote du Budget Primitif, il avait été envisagé de procéder à des travaux d'enduisage sur le Chemin Communal Route de Pargny. La commune a donc consulté trois entreprises : COLAS, GOREZ ET RAMERY pour le dérasement et reprise du chemin communal en bicouche.*

Etant entendu l'exposé du Maire,  
Considérant les offres déposées,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité,  
Retient l'offre de l'Entreprise COLAS pour un montant de 15 399.90 € H.T soit 18 479.88 € TTC.  
Il précise que les crédits ont été votés au compte 2315 au BP 2018

**Compte-rendu de la réunion PLU du 24 Juillet 2018 :**

Le service Urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims a souhaité rencontrer Le Maire et les Adjointes afin de réfléchir au projet de révision du PLU de la commune avant sa présentation aux Personnes Publiques Associées. Depuis la prescription de la procédure, une augmentation significative des dépôts de permis de construire a été observée, et d'autres demandes de permis d'aménager sont pressenties à l'emplacement de la zone AU ;

Il faudra donc que le projet de PLU en cours intègre les récentes délivrances de permis, à travers une nouvelle proposition de zonage. **(Cependant, les objectifs chiffrés relatifs aux capacités d'accueil de nouvelles populations ne pourront être techniquement revus à la hausse, afin de garantir l'obligation de compatibilité du PLU avec le SCoT en vigueur.)**

Les réflexions sur les emplacements réservés sont toujours en cours.

Il a donc été décidé d'un commun accord et pour répondre au mieux aux points évoqués, de mettre en veille la procédure de révision du PLU jusqu'au mois de Février 2019.

La réunion PPA, préalablement envisagée au mois de septembre 2018, est reportée à une date ultérieure dans le courant de l'année 2019.

-----

A la suite de ce compte-rendu, Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal d'un courrier en date du 13/07/2018 émanant de l'Indivision CACHET représentée par Mr Hubert CACHET, qui s'interroge sur le devenir de leur propriété classée en zone AU, rue de Pagny.

Une réponse lui sera faite en fonction de la décision prise par le Grand Reims de mettre en veille la révision du PLU de Ormes.

**II - QUESTIONS DIVERSES**

➤ **D.I.A.:**

Monsieur le Maire informe les conseillers des 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner envoyées courant Juillet pour avis à la CUGR : (Aucune préemption sur la vente de ces biens).

- ✓ DIA N° 13/2018 : Vente Indivision SEHING /Grange Mme ALVES et Mr CABORET
- ✓ DIA N° 14/2018 : Vente Indivision SEHING/Mr et Mme MAUCLERT

➤ **Informations diverses :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé 4 Place de la République sera prochainement disponible et devra être reloué.
- Le dernier terrain communal dans le lotissement a fait l'objet une réservation. Signature du compromis prévue le 19/09.
- Monsieur le Maire a fait part au Conseil des nombreux mails reçus en Juillet-Août concernant les nuisances de voisinage Rue des Vignes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

## Séance du 11 Septembre 2018

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
15/2018	Subvention	Demande de Subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien aux investissements locaux à l'échelle intercommunale pour la salle polyvalente	23
16/2018	Subvention	Demande de Subvention auprès de l'Etat au titre de la d'Equipeement des Territoires Ruraux 2019 (D.E.T.R.)	23
17/2018	Subvention	Demande d'attribution de fonds de soutien aux investissements communaux auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reim création d'une salle polyvalente	23
18/2018	Intercommunalité	Approbation des statuts actualisés de la Communauté Urbaine du Grand Reims	24
19/2018	Intercommunalité	Transfert de propriété des biens communaux au profit du Grand Reims	24
20/2018	Finances Budget	Décision modificative n°1/2018 Ouverture de crédits pour régularisation d'ordre Budgétaire	24
21/2018	Marché Salle des Fêtes	Attributions des marchés de travaux pour la réalisation du projet de la Salle Polyvalente	24-25
22/2018	Finances Budget	Décision modificative n° 2/2018 Ouverture de crédits pour régularisation d'anomalies	25
23/2018	Travaux	Travaux d'enduisage Route de Pargny – Choix de l'Entreprise	25

## EMARGEMENTS

<b>Michel SUPLY</b>	<b>Bernard WAVREILLE</b>	<b>Denis COUSINA</b>	<b>Joël DELORME</b>
<b>Caroline KIEFFER</b>	<b>Marcel MOULINET</b> Démissionnaire	<b>Lydie COUSINA</b>	<b>Laurence JEANNEY</b>
<b>Sandrine MARIAGE</b>	<b>Jean-Philippe TROUSSET</b>		